

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-AS110

présenté par
M. Peytavie, Mme Sandrine Rousseau, M. Davi, M. Corbière, M. Amirshahi, Mme Arrighi,
Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau,
M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, M. Ruffin,
Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Santé »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	2 000 000	0
Protection maladie	0	2 000 000
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Ecologiste et Social appelle à financer à la hauteur des besoins l'un des derniers maillons de la chaîne de secours aux personnes en détresse psychique grave, le numéro national de prévention du suicide (3114).

Crée en 2021, le 3114 est déployé dans 18 centres de réponse dans l'hexagone et en Outre-Mer. Ce n'est pas qu'une ligne d'écoute : chaque centre du 3114 est une unité portée par un établissement de santé et pilotée par l'ARS qui bénéficie d'un ancrage territorial et travaille sur la prévention du suicide en lien avec l'intégralité des dispositifs, associations et structures de la région.

Les 250 répondantes (infirmières et psychologues) sont formés spécifiquement à la prévention du suicide et offrent un recours téléphonique par l'écoute active, l'évaluation du risque suicidaire, l'orientation de la personne et l'intervention pour faciliter la désescalade émotionnelle. Le 3114 participe également à la prévention du suicide en déployant des actions de sensibilisations avec les associations auprès de publics fragilisés.

Le 3114, qui reçoit chaque jour 1700, soit 300 000 appels par an, fait l'objet d'une augmentation importante des besoins humains et financiers. La crise du coronavirus et l'isolement social important qu'elle a engendré a, en effet, signé l'augmentation sans précédent des épisodes dépressifs, passant de 9,8 % en 2017 à 13,3 % en 2021, selon Santé publique France. Ces troubles ont particulièrement concerné les jeunes adultes, les enfants et les personnes précaires. Les pensées suicidaires ont été multipliées par 2 depuis 2014 chez les 18-24 ans. Le suicide est la 1^{ère} cause de mortalité évitable chez les 25-34 ans, devant les accidents de la route.

Quelles conséquences pour le numéro national de prévention du suicide ?

Un taux d'appels décrochés se limitant à 40 % seulement.

60 % des appelants, dont certains sont au bord du passage à l'acte, écopent donc d'un silence dont les retombées peuvent être dramatiques.

Un silence, ce fut également la réponse à l'appel au 3114 qu'a passé l'élève auteur de l'attaque au couteau au lycée Toutes Aides de Nantes en avril dernier avant de passer à l'acte et de faire 4 victimes dont une élève, Lorène, 15 ans, décédée.

Ces faits tragiques sont à l'image de l'abandon par l'État d'une véritable politique publique de la santé mentale. Face à un secteur de la psychiatrie en déliquescence depuis des années et à des files d'attente en CMP qui peuvent atteindre 2 ans et demi, la réponse des successifs gouvernements s'est résumée à une libéralisation croissante de la santé mentale (notamment via le dispositif low cost « MonSoutienPsy ») et à une coupe mortifère dans les budgets des associations.

Par cet amendement, le groupe Ecologiste et Social appelle à mettre les moyens nécessaires dans ce qui est parfois la dernière porte à laquelle frappent les personnes suicidaires avant de passer à l'acte.

Cette proposition, évaluée précisément à hauteur de 2 millions d'euros supplémentaires, répond aux besoins suivants :

– 970 000 d’euro dédiés au renforcement des effectifs pour la journée sur le centre de réception des appels de Paris, qui fait face à des taux d’appels décrochés particulièrement faibles, et à l’ouverture d’un centre de nuit parisien (soit le recrutement de 13 personnes supplémentaires en équivalent temps plein)

– 630 000 euros dédiés à la montée en force des centres de nuits (situés à Lille, Brest et Montpellier), dans un contexte où le taux de réponse chute à 20 % la nuit alors que même que les appels augmentent à ce moment-là, avec le recrutement de 3 équivalents temps plein supplémentaires pour les 3 centres de nuit déjà existants,

– 400 000 euros alloués au renforcement de la coordination à échelle nationale, via l’embauche de deux personnes à équivalent temps plein.

Cet amendement procède ainsi au mouvement de crédits suivant, en autorisations d’engagement et en crédits de paiement :

– il prélève 2 millions d’euros sur l’action 03 « Fonds d’indemnisation des victimes de l’amiante » du programme 183 « Protection maladie »

– il transfère 2 millions d’euros vers l’action 11 « pilotage de la politique de santé publique » du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins »

Eu égard aux règles de recevabilité des amendements de la deuxième partie du projet de loi de finances, il est une obligation de compenser une recette supplémentaire dans un programme par une baisse de dotation dans un autre. Ce transfert de crédit est donc purement formel et nous demandons la levée du gage par le Gouvernement.